

Rapport public Parcoursup session 2020

Ecole Nationale Supérieure Architecture Paysage de Bordeaux - Architecture (4458)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Ecole Nationale Supérieure Architecture Paysage de Bordeaux - Architecture (4458)	Jury par défaut	Tous les candidats	90	1889	191	230	13

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- des aptitudes à appréhender la spatialité et un intérêt pour l'expression graphique ;
- l'envie de mettre en pratique les savoirs scientifiques ;
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication, le projet ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome, et collective ;
- l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, le goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- une bonne capacité d'expression orale et écrite en français et un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture"
- . Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Etablissement Public Administratif sous tutelle du Ministère de la culture, l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux développe des actions dans les domaines suivants :

- la formation initiale des professionnels de l'architecture et du paysage
- la recherche en architecture et sa valorisation
- la formation à la recherche par la recherche
- les formations spécialisées en architecture et dans les domaines relatifs à l'architecture.

Les études sont organisées en trois cycles :

- un premier cycle de trois ans menant au diplôme d'études en architecture (DEEA) valant grade de licence
- un second cycle de deux ans délivrant le diplôme d'Etat d'architecte (DEA) valant grade de master
- un troisième cycle conduisant au doctorat en architecture.

D'autres informations sur le contenu et l'organisation des enseignements pour la formation architecture sont disponibles sur le site internet de l'école www.bordeaux.archi.fr à la rubrique Formation / Etudes d'architecture / Programme / 1er et 2nd cycle.

La journée portes ouvertes aura lieu le samedi 01 février 2020.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une première phase de sélection des candidatures a été effectuée par une commission sur la base de la moyenne des notes de Français avec un coefficient de 3 (oral 1, écrit 2), d'Histoire-Géographie avec un coefficient de 2, de philosophie avec un coefficient 1 et de langues vivantes 1 avec un coefficient 1 sur :

- les notes obtenues aux épreuves anticipées du Baccalauréat, et en terminale au cours des 2 premiers trimestres pour les lycées
- les notes obtenues au Baccalauréat pour les candidats déjà bacheliers

Les candidats dont la moyenne ainsi calculée était supérieure au seuil d'admissibilité fixé à 13.12/20 ont été déclarés admissibles.

Ainsi sur les 1888 candidatures confirmées, 750 candidats ont été déclarés admissibles.

Une seconde phase de sélection des candidatures a permis de déterminer la liste des candidats admis.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur, les entretiens d'admission ont été annulés et la sélection des candidats admis s'est déroulée uniquement sur dossier.

Ainsi, les dossiers de candidature ont été étudiés par les membres des jurys composés de 2 enseignants dont un architecte au regard des attendus de la formation et des critères généraux d'examen des candidatures tels qui ont été portés à la connaissance des candidats via la plateforme Parcoursup depuis l'ouverture de la procédure.

Ces derniers ont été approuvés lors d'une réunion exceptionnelle des présidents des instances le 25 mars 2020 puis par la commission des formations et la vie étudiante le 9 avril 2020.

Les jurys ont examiné les candidatures le 23 avril 2020 sur la base du dossier parcoursup en tenant compte des éléments qualitatifs du dossier. Ainsi, 3 critères ont été retenus afin de procéder au classement final des candidats :

- motivations pour les études d'architecture (goût pour la création, la fabrication, le projet) et pour le métier d'architecte. Ces motivations pouvaient être illustrées par des expériences diverses (production personnelle non jointe, stages, formations...)
- ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles (centres d'intérêt, expositions, lectures, visites de bâtiments, de site, engagements associatifs...)
- intérêt pour la formation de l'ensapBX

Cette seconde phase a permis de déterminer une liste de 90 candidats admis sur liste principale et 382 candidats admis sur liste complémentaire.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Chaque année un rapport des jurys est mis en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.bordeaux.archi.fr/formations/etudes-darchitecture/admissions-architecture/primos-entrants.html>

Il permet de communiquer aux candidats les éléments positifs, les principales faiblesses rencontrées et de formuler quelques recommandations à destination des futurs candidats.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	notes de Français avec un coefficient de 3 (oral 1, écrit 2), d'Histoire-Géographie avec un coefficient de 2, de philosophie avec un coefficient 1 et de langues vivantes 1 avec un coefficient 1		- les notes obtenues aux épreuves anticipées du Baccalauréat, et en terminale au cours des 2 premiers trimestres pour les lycées - les notes obtenues au Baccalauréat pour les candidats déjà bacheliers	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Ouverture d'esprit Curiosité intellectuelle		Projet de formation motivé Rubrique "Activités et centres d'intérêt"	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation pour les études d'architecture et le métier d'architecte Intérêt pour la formation dispensée à l'ensap de Bordeaux	Gout pour la création, la fabrication, le projet, expériences diverses (productions personnelles non jointes, stages, formations) Capacités à réussir dans la formation Connaissance des exigences de la formation	Projet de formation motivé Rubrique « Activités et centres d'intérêt » Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles (centres d'intérêt, expositions, lectures, visites de bâtiments, engagement associatifs)		Champ « Engagement » de la fiche Avenir Rubrique « Activités et centres d'intérêt »	Important

Signature :

Camille ZVENIGORODSKY,
Directeur de l'établissement Ecole Nationale Supérieure
Architecture Paysage de Bordeaux